



## L'unité ouvrière et le clergé

### La scission dans les rangs du Travail selon les confessions religieuses est un obstacle à l'unité ouvrière

Il est regrettable que ceux auxquels incombe le devoir de prêcher la paix et la bonne volonté, que l'on représente d'ordinaire comme les disciples du premier grand leader ouvrier, lequel vint de Nazareth prêcher la fraternité aux hommes, il est regrettable, disons-nous, que ces mêmes gens cherchent à diviser les ouvriers entre eux en montrant ouvertement et activement leur sympathie en faveur de groupes qui vinrent en existence il y a seulement vingt ans et qui sont intervenus dans la croissance du mouvement ouvrier et de la solidarité essentielle à obtenir pour le travailleur la justice économique à laquelle il a droit.

Nul ne s'objecte à ce que les ministres des religions indiquent les abus et en demandent le redressement mais cela devient une toute autre affaire quand ces mêmes ministres cherchent à influencer délibérément ceux qui ont recours à eux pour être guidés et les empêchent de devenir membres du mouvement ouvrier ou d'une organisation syndicale qui embrasse tous les travailleurs indépendamment de toute condition de race, de foi religieuse ou de langage.

Avant la venue du mouvement syndical, les ouvriers de cette province se réunissaient volontiers ensemble. Ils occupaient et occupent encore d'importantes situations dans les unions internationales. Les unions constituant le mouvement ouvrier international ne veulent aucune distinction quand elles admettent des membres ou qu'elles les élisent à un poste quelconque, que ces membres appartiennent à la race ou à la religion qu'ils veulent. L'adhésion à une union internationale demeure essentiellement compatible avec les lois de l'Eglise chrétienne. Ceux qui prêchent les schismes parmi les ouvriers organisés, ceux qui semblent prendre plaisir à les diviser en unions composées exclusivement d'ouvriers de la même foi religieuse, travaillent délibérément à l'encontre des préceptes émis par le Maître et des instructions qu'il a données à ses disciples et à ses partisans.

Il n'y a rien qui empêche quelqu'un d'être bon catholique et membre d'une union internationale tout à la fois. Les Unions internationales ne se chargent pas de dominer la conscience de leurs membres, laissant à ceux-ci cette prérogative essentiellement individuelle.

Aux conventions de la Fédération Américaine du Travail des ecclésiastiques importants prononcent des discours. Un

grand nombre parmi les principaux gestes des deux sections du mouvement ouvrier international sont des catholiques loyaux et dévoués. Les fonctions de l'aviseur spirituel consistent à prendre soin des âmes de son peuple. Les fonctions de l'Union ouvrière consistent à faire de son mieux pour protéger les intérêts matériels de ceux qui travaillent en obtenant pour eux des salaires suffisants, des heures de travail raisonnables ainsi que des conditions de travail raisonnables de même que tout autre avantage obtainable par voies législatives.

Un des plus importants employeurs de main-d'œuvre de cette province a joué et continue de jouer l'Union catholique contre l'Union internationale, les directeurs de cette compagnie savent qu'aussi longtemps que les travailleurs de cette industrie seront divisés ils ne seront pas capables d'obtenir pour ces travailleurs les changements qu'ils ont demandés.

Un véritable prêtre est celui qui, mettant de côté la foi des travailleurs, encouragera ceux-ci à adhérer aux unions qui admettent en leurs rangs tous ceux qui travaillent. Les travailleurs intelligents de cette province, avec cette logique française et le sens de la justice et de la tolérance qu'ils ont hérités de leurs ancêtres en un territoire où vinrent leurs ancêtres, ne peuvent guère continuer à permettre qu'on les exploite au nom de la conscience et qu'on aide ainsi les employeurs inscrupuleux à semer la division et la discorde parmi leurs employés.

Dans les autres provinces du Dominion il n'y a que peu ou pas de syndicats catholiques. Ceci démontre que si certains pasteurs trop zélés ne s'occupaient aussi activement de ces syndicats catholiques il est possible sinon probable que tous les travailleurs de cette province adhèreraient bientôt à l'organisation ouvrière internationale.

Quels que soient les avantages et les droits que les travailleurs de cette province ont obtenus par le passé, ces droits ne sont pas dus aux syndicats catholiques et aux aumôniers de ces organisations mais à nos braves compatriotes qui sont de bons et loyaux catholiques et imbus du désir d'aider leurs compatriotes à faire d'autres sacrifices pour bâtir le mouvement ouvrier sans lequel les travailleurs seraient dans une pire situation économique qu'ils sont aujourd'hui.

Aussi, je déclare sans hésitation que c'est le devoir de nos compatriotes, indépendamment

des objections pouvant leur être apportées par leurs aviseurs spirituels d'adhérer aux unions constituées par les travailleurs de toutes races et d'affiliations religieuses diverses.

Je suis le premier à admettre que l'Eglise a droit à beaucoup de crédit pour le noble travail qu'elle a accompli mais j'ai confiance qu'on peut être aussi bon et aussi loyal catholique tout en étant un membre d'une union ouvrière internationale qu'on peut l'être comme adhérent à un syndicat ouvrier catholique.

MARCEL-E. FRANCO.

## Le Conseil sera représenté à la convention de la F. A. du T.

Le Conseil des Métiers et du Travail a tenu une assemblée fort intéressante, jeudi soir dernier, en la salle de l'Assistance Publique, M. Paul Fournier présidait, assisté des vice-présidents Onésime Renaud et J.-Elphège Beaudoin.

Le secrétaire-correspondant J.-E. Gariépy donna lecture de nombreuses correspondances.

L'exécutif a fait rapport qu'il avait choisi un remplaçant à la présidence de l'exécutif à M. Henri Vaillancourt, démissionnaire. Le délégué Adrien Villeneuve a été élu à cette fonction; le nouveau titulaire est membre de la loge 712 des machinistes.

Le Conseil ayant considéré l'appel de convention de la Fédération américaine du Travail qui sera tenue en la ville de Boston, Mass., à partir du 4 octobre, le choix unanime fut le président Paul Fournier qui représentera le mouvement organisé international de Montréal.

Il a été rapporté que l'exécutif était à faire une étude de la demande de l'union des barbiers, local 455, concernant les heures de fermeture des salons de toilette fixées par le contrat collectif; ces heures, paraît-il ne sont pas en concordance avec le règlement de la Cité de Montréal. Le Conseil, sur la recommandation de l'exécutif, a remis la question entre les mains de ses représentants municipaux.

Une communication de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a reçu l'approbation du Conseil et le délégué Denis Alix a été élu pour le représenter.

Le délégué Karl Trolsaas, des débardeurs, membre du comité de révision de la constitution, se plaint du fait que ce comité n'a pu se réunir, faute de quorum. Cette question souleva un long débat. Finalement, il fut décidé d'aviser les membres dudit comité, par lettre, de la prochaine réunion, et qu'un rapport soit présenté d'ici un mois.

Le président a été autorisé à instituer, d'après la constitution, un système de carte d'identification des délégués des unions affiliées au Conseil.

(Suite à la page cinq)

## Au Congrès canadien du Travail

Le Congrès canadien du Travail a tenu sa 14e session annuelle cette semaine, à Montréal, avec tout le cérémonial habituel, discours de bienvenue par des hommes publics et définition du programme du C.C.T. par son président A.R. Mosher, qui n'a pas mentionné toutefois la transformation successive du nom de son organisation, ni les tactiques suivies pour gagner des adeptes à son mouvement: détruire les autres corps ouvriers en s'emparant de leurs membres avec des promesses alléchantes.

Pour ceux qui se rappellent les débuts de cette organisation rivale et les antécédents de M. Mosher et de quelques-uns de ses acolytes, ses discours ampoulés ne font guère effet, mais ils prennent plus ou moins sur d'autres qui ne savent pas ce fut d'abord une fraternité d'employés de chemins de fer — employés de wagons-restaurants et dortoirs — qui voulait étendre sa juridiction sur d'autres effectifs de travailleurs organisés par d'autres unions; c'est ce qui fut la cause de l'expulsion de ladite fraternité du Congrès des Métiers et du Travail du Canada auquel elle était affiliée lorsqu'elle fut déclarée être une organisation rivale par la convention de Winnipeg en 1921. Elle prit ensuite le nom de Congrès PAN-CANADIEN du Travail (All-Canadian Congress of Labor) avec comme principe fondamental d'avoir des unions strictement nationales et canadiennes exclusivement, pas de rapports avec les corps ouvriers des Etats-Unis, ni d'ailleurs, "no trade or truck with the Yankees", c'était le mot d'ordre; mais cela ne dura pas, un beau jour, lors de l'expulsion des United Mine Workers de la Fédération Américaine du Travail et du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, parce que cette organisation s'était affiliée au C.I.O., — une autre organisation rivale formée par nul autre que John Lewis lui-même, — l'ami Mosher n'eut rien de plus pressé que de laisser tomber son titre de PAN-CANADIEN et d'affilier à son organisation les unions internationales des mineurs et toutes les autres sur lesquelles il pouvait mettre le grappin. Tout cela ne se fit pas sans causer de l'émotion, il y eut scission dans les rangs du Congrès canadien du Travail, — un groupe se sépara et forma ce qui est connu sous le nom de Fédération canadienne du Travail. C'est un peu de l'histoire ancienne que tout cela, mais il est bon que ceux qui se sont laissés prendre à l'idée qu'ils rejoignaient un mouvement purement canadien et national soient éclairés.

En dépit de toutes les dénégations de Mosher et de Haywood, le vice-président du C.I.O., que le Congrès canadien du Travail n'était pas affilié à ce mouvement, que toutes les cotisations payées par les locaux canadiens des United Mine Workers, des Steel Workers et des Automobile Workers avaient été retournées au Canada (alors pourquoi envoyer ces cotisations aux Etats-Unis pour les retourner au Canada ensuite et que devient la différence du change de l'argent canadien et américain dans ces transactions?), il n'en reste pas moins vrai que des unions internationales font partie du Congrès canadien du Travail et que celui-ci suit et copie la politique du C.I.O. américain qui a décidé de lancer un candidat présidentiel aux prochaines élections des Etats-Unis.

C'est tellement vrai que c'est le même programme, la même ligne de conduite que le Congrès canadien du Travail vient de décider d'approuver le C.C.F. comme étant le parti politique qui répond le mieux à la mentalité du Travail organisé et représente plus que tout autre parti politique les désirs de la population; de plus, il recommande à toutes ses unions de s'affilier à ce parti politique.

On sait ce que vaut cette affirmation: le C.C.F. ne répond pas aux aspirations, ni aux désirs de la classe ouvrière du Québec; le C.C.F. est tout simplement le parti socialiste du Canada sous un nom d'emprunt. Il y a certes beaucoup de bon dans le programme politique du C.C.F., tout comme il y en avait dans le parti communiste qui, lui également, s'est affublé d'un nom d'emprunt; tout comme il y en a dans le programme du parti libéral, du parti conservateur, du Crédit Social, du Bloc Populaire, etc. Individuellement chacun a le droit d'appuyer l'un ou l'autre de ces partis politiques, c'est une des prérogatives des démocraties, mais de là à engager des unions ouvrières à s'affilier en bloc à un parti politique, à les lancer dans l'action politique, il y a une terrible marge et c'est dangereux au possible; les ouvriers sont malheureusement déjà trop divisés sur le terrain économique pour les diviser encore davantage sur le terrain politique.

Par cette décision, le Congrès canadien du Travail et toutes les unions y affiliées endossent le parti socialiste, en sont même partie intégrante. Les employés municipaux, policiers, pompiers et le reste qui viennent d'adhérer au Congrès canadien s'attendaient-ils à cela? Que va devenir le statut des policiers entre autres d'être affiliés en bloc à un parti politique? Quelle sera leur attitude advenue une élection?

Il n'est pas risqué de dire que le Congrès canadien est le corps ouvrier syndical le plus radical que nous ayons au pays,

(Suite à la quatrième page)

## Nous déplorons l'attitude des ouvriers

Il y a longtemps que nous prêchons la doctrine qu'il ne devrait y avoir qu'une seule et unique union ouvrière. Nous ne cesserons de le répéter tant que les travailleurs ne seront pas convaincus d'une telle chose. L'expérience nous prouve que nous avons raison de faire la morale sur ce point. Notre intention n'est pas autre chose que le bien-être des ouvriers indécis; ce bien-être nous le cherchons pour eux.

Il serait si facile de s'entendre si tous voulaient se servir de leur sens de compréhension pour ainsi bannir la mésentente qui semble exister. Un grand nombre de travailleurs, il nous semble, tiennent à faire bénéficier les employeurs de cette mésentente. Devant l'opinion publique nous passons pour des ignorants, des gens ne connaissant pas leur affaire. Croyons-nous après cela pouvoir nous attendre à mériter et recevoir la sympathie de ce public? Absolument non!

Nous avons toujours eu raison de dire que l'unité ouvrière est une force économique. Pourquoi donc, alors, ne pas la mettre en pratique? Si ce n'était de la division malheureuse qui existe et qui dure déjà depuis trop longtemps notre mouvement ouvrier international serait à n'en pas douter plus fort qu'il l'est maintenant. Nous déplorons réellement l'attitude de certains ouvriers.

Voyez ce qui arrive quand les ouvriers se divisent. La mésentente s'empare d'eux et de chaque côté on réclame des droits qu'ils pourraient obtenir facilement s'ils étaient unis comme un seul homme. Ce qui précède prouve que solidement unis nous résisterons devant toutes les conditions que l'on voudrait nous imposer.

UN VETERAN.

## La campagne de recrutement du local 200 obtient du succès

La campagne de recrutement de l'Union des employés de tavernes, local 200, débuta dimanche après-midi, sous les meilleurs auspices. M. R.-B. Johnstone, vice-président général de l'Alliance internationale des commis de bar, d'hôtels et de restaurants, M. Jack Lenger, président du Comité conjoint des unions locales 200 et 382, ainsi que M. Denis Alix, secrétaire du Comité d'organisation du Conseil des Métiers et du Travail, ont accordé leur concours à l'inauguration de cette campagne d'organisation.

Un grand nombre d'employés de tavernes ont répondu à l'appel des officiers. Les bons conseils donnés par les orateurs ont semblé les intéresser au plus haut point. M. R.-B. Johnstone présida la séance, assisté du président du local 200, M. Jos. Robillard, des vice-présidents Omer Côté et Jules Ratelle, du secrétaire-financier Charles Lalonde, du trésorier W.-A. Brunet, et du secrétaire-correspondant Eugène Duplessis.

Le secrétaire annonça la formation d'un comité de recrutement. Ce comité est composé de: MM. R. Savard, président, Chs Lalonde, secrétaire, et Edouard Desormiers. M. Johnstone se dit satisfait du choix de ce comité et espère que tous les membres actifs du local 200 feront un effort pour aider le comité à organiser les 1.200 employés de tavernes de Montréal. On procédera au travail d'organisation par district.

Le premier orateur, M. J.-W. Lenger, déclara n'avoir aucun doute que les employés de tavernes comprendront la nécessité absolue de joindre l'Union internationale des employés de tavernes, d'hôtels et de restaurants. Il cita en exemple les employés du Château Frontenac de Québec qui, au nombre de 225, ont décidé d'adhérer au mouvement d'organisation. M. Lenger parla longuement de la nécessité pour cette catégorie de travailleurs de penser à s'unir avant qu'il ne soit trop tard. Après la guerre, le temps ne sera plus opportun. Il rappelle à l'assistance que le local 200 a réussi à faire amender l'Ordonnance No 23.

Cet amendement permet à un employé qui, à cause des restrictions sur la vente de la bière, ne travaille que de 25 à 30 heures par semaine, de recevoir son plein salaire pour 54

heures de travail. Le salaire pour un commis de table est de \$17.45 et celui des employés de comptoir est de \$24.45. M. Lenger suggère que chaque employé, avec le temps disponible à sa disposition, peut bien volontairement donner 2 heures par semaine pour aider au comité de recrutement à amener dans le giron de l'Union les employés de tavernes retardataires.

Le second orateur, M. Denis Alix, s'est efforcé de rappeler le mouvement d'organisation qui s'est poursuivi il y a quelque dix ans dans l'industrie du chapeau et il dit que, aujourd'hui, cette industrie est une des plus prospères. Il signale la présence de M. Ben. Drolet, vétéran unioniste, qui venait aux assemblées de l'Union en formation prêcher l'évangile de l'Union internationale. C'est un bon augure, dit-il, de le voir parmi les employés de tavernes aujourd'hui. M. Alix affirme que, pour obtenir tous les avantages de l'Union cela a pris une campagne de recrutement de six mois. Il n'y a pas lieu de se décourager, c'est par la persévérance que l'on vient à bout de tout. Il fait remarquer que la tâche ne doit pas être laissée aux officiers du comité, mais que chacun fasse sa part dans cette campagne d'organisation. Le temps est propice, ajoute M. Alix, pour que tous les ouvriers de cette catégorie s'organisent afin de protéger les conditions existantes avec l'espoir d'en obtenir de meilleures.

M. Charles Lalonde a fourni des explications sur l'amendement de l'Ordonnance No 23. Il dit que, pour le temps de la campagne de recrutement, le taux d'initiation a été réduit de \$5.00 à \$2.90. Il énumère également les avantages financiers que l'Union procure à ses membres.

M. R. Savard, président du comité, assure que la campagne va remporter de bons résultats.

M. R.-B. Johnstone a clos la séance en exposant ce qu'était l'Union internationale des commis de bar il y a 56 ans et qui compte aujourd'hui 200,600 membres. A n'importe quel âge, dit-il, un employé de tavernes peut adhérer à l'union et recevoir les mêmes bénéfices qu'un jeune employé.

La prochaine réunion aura lieu dimanche, le 26 du courant.

## La Loge Sainte-Marie des wagonniers d'Amérique

M. A.-P. Nolet, président du comité de protection de la loge Sainte-Marie, nous a appris dans son rapport présenté aux membres de la loge réunis en assemblée, vendredi dernier, que sur 7.826 employés, 5.500 ont bénéficié de vacances avec salaire. Il a fait remarquer que la compagnie a payé des vacances à un grand nombre qui n'y avaient pas droit et un bon nombre d'autres recevront cette gratification à la paie de septembre.

En ce qui concerne la demande d'une augmentation de salaires présentée par la Fédération des employés de chemins de fer, comprenant 19 organisations ouvrières, les officiers ont annoncé que cette demande est devant la compagnie depuis le 31 juillet. Comme cette question est sujette à l'Ordonnance du plafonnement des prix, il est nécessaire qu'elle passe devant le Conseil national du Travail, à Ottawa.

Les autres membres du Comité de protection et des griefs, MM. Michel Denis, Jos. Gour et R. Melançon, firent des rapports divers concernant leur département respectif.

M. R.-B. Lamarche a donné en détail les recettes et les dépenses durant le mois d'août, ainsi que des statistiques sur l'effectif de la loge. Une quarantaine de membres, avons-nous appris, sont retenus chez eux par la maladie. M. Lamarche a rapporté que la Loge Sainte-Marie avait payé \$25.00 en bénéfices de décès à l'épouse de M. N. Gariépy, décédé.

M. A. Bertrand, trésorier, a démontré que, en dépit de toutes les dépenses payées à date, les fonds de la Loge accusaient un surplus des plus appréciables. Pour la première fois, un rapport complet des délibérations de la dernière conférence du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, tenue dans la semaine du 30 août, à Québec, a été donné devant la Loge Sainte-Marie.

Ce rapport fut présenté par M. A.-P. Nolet, qui souligna les plus importantes résolutions qui furent adoptées. Les membres ont apprécié hautement ce rapport.

La séance était sous la présidence de M. Donat Allaire, assisté du vice-président R. Melançon et du secrétaire Alcide Montpetit. La prochaine séance aura lieu le 8 octobre prochain, à la salle de l'Assistance Publique.

## Débardeurs au port de Halifax

Le directeur du Service sélectif national, M. Arthur MacNamara, annonce que la garantie de salaire aux débardeurs du port de Halifax, prévue par un arrêté en conseil du 25 juin, s'applique depuis le 7 septembre. Le premier paiement hebdomadaire sera fait le 17 septembre.

M. F. W. Stremes, fonctionnaire de la division du ministère du Travail du bureau du contrôleur du Trésor à Ottawa, a temporairement été transféré à Halifax pour s'occuper de la comptabilité exigée par le paiement du salaire garanti.

(L'arrêté en conseil stipule que les débardeurs employés régulièrement au port de Halifax doivent être rémunérés pour une semaine minimum de quarante-huit heures de travail. Cette mesure a été mise en vigueur pour stabiliser le personnel ouvrier en vue du chargement et du déchargement des navires à ce port.)

## Les débardeurs

L'Association internationale des Débardeurs, Local 375, tiendra son assemblée régulière dimanche, le 19 septembre, à 2 heures de l'après-midi, à leur bureau, au No 250, rue Saint-Paul Est. Tous les membres doivent se faire un devoir d'y assister.

J.-M. SHANNON,  
Secrétaire-trésorier.

## L'Union des peintres fait continuellement du recrutement

La réunion hebdomadaire de l'Union locale 349 des peintres, tenue lundi soir, a débuté par l'admission de dix nouvelles recrues. Le président Raoul Gervais leur fit prêter l'obligation d'usage, c'est-à-dire la promesse de rester fidèles à la Fraternité des peintres, décorateurs et tapissiers d'Amérique.

Le Bureau-chef, de Lafayette, Indiana, a payé \$400 en bénéfices de décès aux héritiers de feu L.-P. Boisselle, et \$50 au confrère Juvénal Mercier, comme bénéfices pour le décès de son épouse.

Le secrétaire J.-M. Hogue a été autorisé à écrire de nouveau à la Commission des prix, réitérant les protestations de l'Union locale 39 contre la hausse continue des prix des fruits et des légumes. Il fut aussi résolu que copie de cette résolution soit transmise au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.

M. J.-L. Morel, agent d'affaires, a présenté un intéressant rapport de ses travaux durant les deux dernières semaines. Il rendit visite à un grand nombre d'entrepreneurs employant des peintres compétents ainsi qu'aux travaux qui se poursuivent pour le compte de la Défense Nationale. Il reçut la promesse des autorités que les ouvriers de cette catégorie, membres de l'Union internationale, auront à l'avenir la préférence lorsqu'il s'agira de l'embauchage de nouveaux employés.

M. Jules Boulet présenta le rapport collectif de travail des métiers de la construction ne soit pas plus favorable aux peintres. De tous les métiers sous son égide, ce sont les peintres qui sont le moins payés. De ce fait, on constate, a déclaré M. Morel, que les bonnes mains quittent le métier pour aller travailler ailleurs, où ils sont mieux rémunérés.

M. Jules Boulet présenta le rapport du Conseil des Métiers de la Construction qui fut approuvé.

## Les lambrisseurs de navires sont occupés au port de Montréal

L'Union des lambrisseurs de navires, local 1552, affiliée à l'Association internationale des débardeurs d'Amérique, tient des réunions d'un caractère vital.

La dernière réunion, tenue mardi soir, sous la présidence de M. F.-A. Robillard, assisté du vice-président C. Milot, fut une des plus fructueuses.

M. J.-P. Arcand recommanda l'admission de dix nouveaux membres, qui ne sont pas assujettis au nouveau règlement établi de \$75.00 d'initiation. Le président Robillard fit remarquer que ce montant est appliqué aux anciens membres. Le président leur fit prêter l'obligation dans laquelle ils s'engagent à ne pas adhérer au communisme ni au nazisme.

Après la lecture du procès verbal de la dernière assemblée par le secrétaire E. Hamelin, on procéda à la lecture du rapport de M. J.-P. Arcand, agent d'affaires. Ce rapport fut attentivement écouté et considéré comme un des plus pratiques. Le travail sur le port de Montréal, a souligné M. Arcand, est de plus en plus constant. Les ouvriers y trouvent le moyen de faire bien leur vie. Le fait est que chaque mois un bon nombre de ces travailleurs demandent à adhérer à l'Union internationale des lambrisseurs de navires.

On discuta plusieurs sujets d'une manière assez vive. Les opinions émises visent généralement à l'amélioration des conditions de travail, conditions qui font partie du contrat de travail entre la Fédération des armateurs et l'Union locale 1552 des lambrisseurs de navires.

La prochaine réunion aura lieu le 12 octobre (deuxième mardi) à la salle des cordonniers, 1331A, rue Sainte-Catherine Est.

## LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursdays of each month — s'assemble le premier et troisième Jeudi de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaGauchetière Est. Président, Paul Fournier 1440 Bleury; secrétaire-correspondant — corresponding secretary, J. E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul ouest, Tél. LA. 5361; vice-présidents Onésime Renaud, 900 boulevard St. Laurent, Tél. LA. 8103; J. E. Beaudoin, 1153 St-Denis, Tél. MA. 3731 - 3732.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176, Jacques-Cartier Typographical Union No. 145, Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers Union No. 25; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelles; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 54, 481 McGill Street, Tel. MA. 7489; Executive, John Moore, J. A. Ardouin and A. Query; Auditors, J. A. Rishard and H. Collin. Council meets second Tuesday of each month at 900 St. Lawrence Blvd.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176 — Meets first Sunday of each month at the Willingham Room (Y.M.C.A. Building). R. M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Philip, Secretary-Treasurer, Room 54, 481 McGill Street; Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m., Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; Tel. MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS - MENUISIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA. — President: Esdras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Secrétaire: Léopold Francoeur; Trésorier: E. Lanthier, Excécutif: E. Lanthier, U. R. Johns, F. Doucet, Gardien: B. Labelle; Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Elzéar Bernier.

Assemblée chaque mercredi à 8 h. du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, N. L'Heureux, secrétaire.

U. L. 127, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 15; Manuel Bourque, 2420 Chapleau.

U. L. 124, Meets every 1st and 2nd Thursdays, 1440 Bleury, H. R. Salter, Secretary, 4621 Blvd Décarie, N.D.G.

U. L. 1390, s'assemble tous les 1er et 3ème lundis, 1630 ouest Notre-Dame, H. Martin, secrétaire, 3845 rue Claude Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les 1er lundis à 168 — 1ère Avenue, Lachine, Harris Daoust secrétaire, 168 — 1ère Avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis à 2138 Valois, Paul Vigeant, secrétaire, 2436 Orléans.

U. L. 1584, s'assemble les derniers mardis de chaque mois à l'Hôtel de Ville Ste-Anne de Bellevue, Léopold Francoeur, secrétaire, Boîte Postale 25, Ste-Anne de Bellevue.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways Électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — MONTREAL TRAMWAYS EMPLOYEES' UNION Local 790, Amalgamated Association of Street Electric Railway and Motor Coach Employees of America. — Quartiers généraux: Headquarters, 1153, St-Denis, Tel. LA. 2503. Officiers — Officers: Elphège Beaudoin, président et agent d'affaires; Jean Renaud, vice-président; O.-A. Neveu, sec. financier; Victor Trudeau, assistant agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Joseph Barbusci, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière à 1153, rue Saint-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS, Local 349. — S'assemble tous les lundis du mois au No 1331A rue Ste-Catherine est. Président, Raoul Gervais, 4266 Marquette, Tél. FR. 4119; Vice - Président, J. L. Morel, 1159 Amherst, FR. 4152; Secrétaire-Correspondant, J. M. Hogue, 6228 Christophe-Colomb, Tél. CA. 4722; Trésorier, L.-P. Boisselle, 564 Gouind, Secrétaire-Financier, Ernest Desève, 6633 St-Dominique; Conducteur, Albert Gouindreau, 9078B, est Notre-Dame; Gardien, Jos. Girard, 8145, Saint-André; Auditeurs: Arthur Boismenu, président, 4621 Colonial; Jean Gullhauff et Marc Prévost, Sentinelle, Jos. Renaud, Agent d'affaires, L. P. Boisselle, Bureau 1331A rue Ste-Catherine est. Heures de bureau: 8 à 9 h. 30, le matin et de 4 à 5 heures l'après-midi, tél. CH. 6511.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 349. — Boot & SHOE WORKERS' UNION. — S'assemble tous les mercredis soir à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Jos. Giroux, 3446 Dorion; 1er vice-président, L. Riendeau, 2013 Sicard; 2e vice-président, H. Desrosiers, 1891 Cadillac; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 rue Wolfe; secrétaire-financier, trésorier et agent d'affaires, Charles McKerecher, 1331A est, rue Ste-Catherine, Tél. CH. 6511, résidence, CL. 7125; René Champagne, organisateur, 10645 rue Sackville, Tél. DU. 3518; sentinelle, Phyllis Leclair, 1368 est, rue Ste-Catherine. L'exécutif s'assemble le 1er et le 3e vendredi du mois, à 1331A est, rue Ste-Catherine. Président, Rosario Hébert, 3524 Dorion, CH. 3987; vice-président, Alice Riendeau, 921 Dorchester est; secrétaire, Jos. Beaugard, 1598 rue Beaudry.

## AL. BENOIT-BENOIT PROTECTAL INC.

Vous pouvez vous procurer à

### CREDIT

LUNETTES D'APPROCHE — THERMOMETRES  
BAROMETRES — YEUX ARTIFICIELS

OUVREZ UN COMPTE COURANT

1617 ST-DENIS

Tél. Plateau 5337

**Ophtalmiste**  
**du Plessis**  
Opticien

Spécialités :

Examen de la vue, correction de troubles musculaires,  
Ajustement de lunettes

1723 RUE ST-DENIS MONTREAL

Economisez Sucre — Thé — Café  
Buvez plus de lait  
"La Nourriture la plus Complète"

**J. Joubert**  
LIMITÉE

4141 St-André

FR. 3121

**HOPITAL STE-THERESE**

Maternité Privée Licenciée  
Plaçons Bébés  
Médecins Spécialistes  
Gardes-Malades  
enregistrées



Private Maternity Hospital  
Babies placed and well  
taken care of  
Maternity Specialists  
Graduate Nurses

4924, SAINT-DENIS MONTREAL LANCaster 1022

Harbour 3617

L. CHARRON, Prop.

**CHAMBRES LICENCIÉES**

Radio installé dans chaque chambre  
MAISON MODERNE — SERVICE ET COURTOISIE  
MODERN ROOMS — SERVICE AND COURTESY

3 Entrées — 3 Entrances  
OUVERT JOUR ET NUIT — OPEN DAY AND NIGHT

1156 AMHERST 1021 et 1027 DORCHESTER

Demandez à votre fournisseur LES "SALOPETTES"

**C. P. R.**

un produit de chez nous vendu d'un océan à l'autre  
CANADIAN OVERALL REG'D.

6651 Des Ecoles MONTREAL  
Fabriqué par : SALOPETTES CANADIENNES ENR'G.

Marquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

**HOTEL PLAZA ENR'G**

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50c ET PLUS  
Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier MONTREAL

Tel. Plateau 5565

PAUL BROUSSEAU, Prop.

**LAURENTIDE AUTO ELECTRIC REG'D.**  
AUTOMOTIVE SERVICE

973 ST. GEORGE STREET MONTREAL

**CABARET LION D'OR**

REPAS, BIÈRE ET VIN  
REPRÉSENTATION TOUS LES SOIRS

1696 ONTARIO EST AM. 9051

**Bonnier, Duclos & Bonnier**  
ADMINISTRATEURS DE  
**La Compagnie d'Assurance Funéraire**  
de Montréal, Limitée.  
Directeurs de Funérailles

3503 PAPINEAU CH. 3192

**Droits des ouvriers et des patrons**

Les droits respectifs des ouvriers et des patrons en vertu des lois existantes ont été délimités de façon précise par l'hon. juge O.-S. Tyndale, de la Cour supérieure, dans un jugement rendu vendredi dernier, le 10 septembre, sur l'action en dommages instituée par MM. Samuel et Morris Lupovitch, propriétaires de l'Idéal Dress Company, 4446, boulevard Saint-Laurent, contre les officiers d'unions ouvrières de la robe, MM. Bernard Shane, John Ulene, Sam Christmas, Claude Jodoin, Philippe Décarie, Léo Cohen, Joseph Pascal, Sam Apel, Waller March et Jack Shapiro.

Cette poursuite, accompagnée d'une demande d'injonction interlocutoire et permanente, avait été prise le 11 décembre 1937, à la suite d'une grève à l'établissement des demandeurs. Ces derniers réclamaient alors une injonction pour empêcher les grévistes de molester les ouvriers qui voulaient continuer le travail, de se tenir aux abords de la manufacture et d'y causer du désordre. Par leur action proprement dite, ils réclamaient des officiers de l'Union une somme de \$10,000 pour dommages tant à la propriété qu'à leurs propres affaires par suite de la grève qu'ils jugeaient illégale.

**Droits des ouvriers**

L'hon. juge Tyndale a rejeté l'action des demandeurs en faisant un exposé des droits des ouvriers et des patrons.

En premier lieu, les ouvriers ont le droit de quitter l'ouvrage et de s'organiser en unions pour promouvoir leurs intérêts de métier.

En second lieu, les ouvriers et les unions ont le droit de tenter de persuader les autres ouvriers de rejoindre l'union. Ils ont le droit de conseiller de ne pas travailler pour un patron qui ne traiterait pas ses ouvriers d'une façon équitable.

Puis le tribunal reconnaît explicitement aux ouvriers le droit de grève, en disant que les ouvriers individuellement et les unions elles-mêmes ont le droit de fomenter une grève dans un établissement particulier, au moyen de la persuasion, y compris la distribution de circulaires, la tenue des réunions et autres méthodes similaires, dans le but d'obliger les patrons à accorder une augmentation des salaires ou de meilleures conditions de travail. Il n'est pas non plus illégal de déclarer une grève dans un établissement pour OBLIGER UN PATRON à passer un contrat avec une union, si le contrat est considéré de nature à promouvoir les intérêts des ouvriers.

**Le piquetage**

Quant au piquetage, l'hon. juge Tyndale le déclare légal du moment que ce piquetage n'est pas accompagné de menaces, d'intimidations ou d'actes de violence. Au surplus, l'usage de l'intimidation, des menaces et de la violence ne peut jamais être permis.

**Droits des patrons**

Par contre, les patrons ont aussi le droit de s'organiser en associations pour protéger leurs intérêts et s'opposer aux tentatives d'intimidation de la part des unions ouvrières, mais ils sont soumis tout comme les ouvriers à la loi générale qui prohibe les menaces, la violence et l'intimidation.

**Les menaces et la violence**

D'après l'hon. juge Tyndale, les faits de cette cause sont extrêmement compliqués. Il y eut de la violence et des menaces de part et d'autre. Mais il n'est pas établi que ce sont les défendeurs qui se sont rendus coupables d'actes de violence reprochés aux grévistes. Or, dans notre loi, du moins jusqu'à la passation d'une loi subséquente à l'action, les officiers d'une union ne sont pas responsables des actes illégaux com-

mis par les membres au cours d'une grève qu'ils auraient eux-mêmes déclenchée.

**Les dommages**

Quant aux dommages subis par les demandeurs dans leur commerce, ils sont réels, mais ils ne peuvent être réclamés des défendeurs, car ils proviennent d'actes que la loi ne réprime pas.

Les demandeurs ont été condamnés à payer les frais des procédures, à l'exception des frais d'enquête sur l'injonction qui dura plusieurs mois. Me Jack Spector représentait les défendeurs.

**Le coût de la vie dans le monde**

Le coût de la vie présente des divergences au cours du premier semestre de 1943. En général, les augmentations plus modérées des prix de gros ont été suivies au cours de cette période de plus faibles augmentations du coût de la vie et, dans le cas du Canada, de l'Islande et du Royaume-Uni, des déclin en regard de décembre.

En juin, l'indice du coût de la vie au Canada est de 0.3 pour cent inférieur à celui de décembre 1942, alors que des primes sur le lait, le beurre, le thé, le café et les oranges sont accordées aux consommateurs. L'indice du Bureau du Travail des États-Unis accuse en juin une avance de 3.7 pour cent pendant la même période. Les gains nets de ces indices au cours des douze derniers mois sont de 1.5 pour cent, pour le Canada, et de 7 pour cent pour les États-Unis.

Au Royaume-Uni, l'indice du ministère du Travail en juin est de 1 pour cent inférieur à celui de 200 en décembre 1942 (juillet 1914=100); cet indice se maintient à ce niveau depuis mai 1942 sauf quelques légères fluctuations.

En Suisse, l'indice d'avril 1943 laisse voir des avances de 1.5 pour cent depuis décembre 1942 et de 5 pour cent depuis juin 1942.

L'indice du coût de la vie en Islande, après une avance brusque de près de 50 pour cent, au cours du dernier semestre de 1942, décline en juin 1943 à 10 pour cent au-dessous de l'indice de décembre 1942.

Au Mexique, l'indice du coût de la vie avance de 24 pour cent de la fin de l'année 1942 au mois de mai 1943 et de 31 pour cent depuis juin 1942.

En Nouvelle-Zélande, le nouvel indice de temps de guerre, publié tous les trois mois sur la base de 100 en décembre 1942, laisse voir un gain de 1 pour cent de décembre 1942 à mars 1943, mais il revient au niveau de décembre au cours du trimestre de juin.

Le coût de la vie laisse voir les augmentations suivantes depuis août 1939 : Islande, 139 pour cent; Mexique, 59 pour cent; Royaume-Uni, 22 pour cent; États-Unis, 27 pour cent; Union Sud-Africaine, 26 pour cent; Australie, 23 pour cent; Canada, 18 pour cent.

**Une grève de 14,000 houilleurs anglais**

Mercredi dernier, 14,000 mineurs se sont mis en grève en Grande-Bretagne pour protester contre l'emprisonnement d'un jeune homme de 18 ans, qui n'a pas voulu obéir à un ordre du ministre du Travail de travailler dans les mines.

Les grévistes ont refusé d'accepter le conseil du président de l'Union de retourner au travail et ils ont fait savoir qu'ils ne retourneraient pas au travail tant que l'adolescent ne sera pas libéré.

La grève a débuté le 12 septembre et s'est propagée à 14 puits. D'après la loi, tout comme au Canada, le ministère du Travail est investi du pouvoir d'obliger toute personne à travailler dans une industrie de guerre, et quiconque ne se plie pas à ses ordres peut être condamné à la prison ou à mourir de faim.

**Les employés rémunérés au Canada**

Les chiffres préliminaires du recensement de 1941 révèlent qu'il y avait alors 4,448,302 employés rémunérés au Canada, soit 3,613,547 hommes et 834,755 femmes.

Depuis le recensement de 1931 le nombre d'hommes employés avec rémunération au Canada a augmenté de 352,176 ou de 10.8 pour cent, tandis que le nombre des femmes employées avec rémunération a augmenté de 168,896 ou de 25.4 pour cent.

Lors du recensement de 1941, le nombre et le pourcentage des hommes employés avec rémunération sont les suivants dans les diverses industries: agriculture, 1,103,363 ou 30.5 pour cent; forêts, pêche et piégeage, 152,220 ou 4.2 pour cent; mines, 99,926 ou 2.8 pour cent; manufactures, 869,260 ou 24.1 pour cent; construction, 234,686 ou 6.5 pour cent; transports et communications, 264,438 ou 7.3 pour cent; commerce, 383,034 ou 10.6 pour cent; finance, 6,845 ou 1.99 pour cent; services, 360,898 ou 10 pour cent.

Le nombre et le pourcentage des femmes employées avec rémunération sont les suivants: industries primaires, 21,219 ou 2.5 pour cent; manufactures, 184,448 ou 22.1 pour cent; transports et communications, 18,832 ou 2.4 pour cent; commerce, 113,271 ou 13.6 pour cent; finance, 28,416 ou 3.7 pour cent; services, 460,844 ou 55.2 pour cent dont 261,031 ou 31.3 pour cent sont employées dans le service personnel et 165,655 ou 19.8 pour cent dans le service professionnel, principalement l'enseignement et les services de santé.

**Menace des débardeurs de reprendre la grève**

D'après certains renseignements qui nous parviennent, à moins que le gouvernement ne remplisse d'ici deux ou trois jours la vacance créée au sein du Conseil national du Travail par le départ forcé de M. J.-L. Cohen, les débardeurs des Grands Lacs, du Saint-Laurent et des ports de l'Atlantique reprendraient leur grève bientôt.

Présentement (mercredi) quelque 300 débardeurs du port de Halifax sont en grève. Ceux des ports de Montréal, Toronto et des Grands Lacs sont retournés à l'ouvrage. Cependant, leur retour au travail n'est que temporaire, semble-t-il, et tout laisse prévoir qu'ils se remettront en grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

Si on en juge par la conduite du gouvernement à l'égard des ouvriers et de leurs problèmes, il y a tout lieu de craindre une nouvelle paralysie de nos ports.

**Paul Fournier choisi**

Nous sommes informés que le ministre fédéral du Travail vient de nommer le confrère Paul Fournier, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, représentant des employés de la Dominion Textile à Montréal, membre d'un comité de conciliation.

D'autre part, l'hon. juge Alfred Savard a aussi été nommé président du comité de conciliation pour la Montreal Cottons à Valleyfield. M. Edouard Larose représente les employés dans ce comité.

**De retour au travail**

Mardi après-midi, quelque 1,800 manuteneurs de marchandises des Canada Steamship Lines à Montréal, Sarnia, Toronto, Port-Arthur et Fort-William et employés de la Clark Steamships à Montréal, sont retournés au travail, après une grève de protestation de six jours contre le retard du Conseil national du Travail à étudier leurs demandes.

M. Frank-H. Hall, vice-président de l'union locale des manuteneurs de marchandises, a fait remarquer que ceux-ci demandaient la réorganisation du Conseil.

## LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Exécutif : J.-Elphège Beaudoin, président, Jos. Matte, J.-B. Arsenaux et R.-M. Bennett, vice-présidents, Marcel Franco, secrétaire-trésorier et rédacteur, Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à Casier Postal 6094

Téléphone: LAnCaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing Ltd., 11 ouest, rue St-Paul, Montréal



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president, Jos. Matte, J. B. Arsenaux and R. M. Bennett, vice-presidents, Marcel Franco, secretary-treasurer and editor, Henri Richard, associate editor.

Address all communications to Postal Box 6094

Telephone: LAnCaster 7808

Printed by Mercantile Printing Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal.



## Au Congrès canadien du Travail

(Suite de la première page)

mais à date qu'a-t-il réellement fait de si brillant pour améliorer le sort de la classe ouvrière? Il a déclenché nombre de grèves qui n'ont pas rapporté grand-chose, il a ébranlé, secoué des organisations ouvrières qui avaient fait leurs preuves, il a jeté la confusion dans les rangs ouvriers et maintenant le bouquet, il déclare que le parti C.C.F. (socialiste tout court) s'adapte le mieux à la mentalité du Travail organisé et répond aux désirs de la population canadienne.

Depuis plusieurs années, l'élément radical du Congrès des Métiers et du Travail du Canada vient à chacune des conventions de ce corps ouvrier important avec la même résolution à l'effet de reconnaître le C.C.F. comme le parti politique de la classe ouvrière et de recommander aux unions de s'y affilier en bloc, mais cette résolution est invariablement rejetée dans quelque partie de ce pays que se tienne la convention.

Les unions ouvrières internationales ou nationales affiliées à la Fédération Américaine du Travail ou au Congrès des Métiers et du Travail du Canada ne veulent pas se lancer dans la partisanerie politique, elles évitent avec grand soin tout ce qui pourrait diviser davantage la classe ouvrière, elles reconnaissent à leurs membres le droit de joindre individuellement le parti politique de leur choix, elles luttent pour améliorer le sort des masses ouvrières sur le terrain économique. Elles ont réalisé depuis longtemps que l'ouvrier obtiendra plus par sa force économique, par l'organisation, qu'en allant quémander de la législation ouvrière près des divers gouvernements. Elles ont bien raison.

Voilà une des différences fondamentales entre la ligne de conduite du Congrès des Métiers et du Travail du Canada et de la Fédération Américaine du Travail et celle du Congrès canadien du Travail et du C.I.O. Il est bon de le rappeler à ceux qui seraient tentés de chasser des nuages et qui s'imaginent que le C.C.F. leur ouvrirait les portes du paradis terrestre si jamais il prenait le pouvoir.

Une autre résolution adoptée par le Congrès canadien du Travail nous a étonné. Nous étions sous l'impression que ce fameux corps ouvrier canadien reconnaissait qu'il y avait quelque chose comme une langue française au Canada. Il faut croire que non, puisque cette résolution disait "qu'à l'avenir" les résolutions seraient soumises et imprimées dans les deux langues. Alors elles n'étaient présentées qu'en langue anglaise et ce à une convention tenue dans la ville de Montréal — la première ville française du monde actuellement. Le français évidemment ne compte pas pour grand chose pour les Mosher, Conroy et tutti quanti. Et c'est à cette organisation que s'affilient nos braves Canadiens du Québec? Pourtant, lors de la séance d'ouverture, le président du Conseil du Travail, M. T. Prézecau, déclarait "qu'il espérait que la province de Québec deviendrait le château-fort du Congrès canadien du Travail". Est-ce assez pour vous?

Remarquons qu'à toutes les conventions du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, auquel sont affiliées les unions internationales ou américaines — comme vous voudrez — toutes les résolutions sont imprimées et soumises dans les deux langues, qu'il y a un délégué de langue française qui est soit le président ou le secrétaire de chaque comité, que le rapport annuel des délibérations est imprimé dans les deux langues, en un mot, que les deux langues ont toujours été sur un pied d'égalité.

Quel est celui des deux corps ouvriers qui est le plus franchement canadien? Celui qui à date ignorait qu'il y avait une langue française au Canada ou celui qui depuis sa fondation il y a plus d'un demi-siècle — exactement soixante ans — reconnaissait les deux langues sur un pied d'égalité?

La plupart des bonnes résolutions adoptées par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, à sa convention de Québec, il y a une quinzaine de jours, furent copiées par le Congrès canadien du Travail. S'il faut en croire les journaux, tout ne marche pas sur des roulettes au Congrès canadien, il y a des disputes de juridiction et la dictature Mosher-Conroy motive des conflits. Il fallait s'y attendre.

SOCIUS.

## Bien être-social chez les cordonniers

Les travailleurs en chaussures vont avoir à lutter contre un nouvel élément que l'on cherche à introduire dans une fabrique de chaussures de l'Union. Cet élément nouveau est ce qu'on appelle le bien-être social. Il paraîtrait que les promoteurs de cet organisme promettent de grandes choses.

Ce sujet primordial a donné lieu à un débat amusant au cours de la réunion du local 249 des cordonniers, mercredi soir, sous la présidence de M. Jos. Giroux.

M. René Champagne, organisateur local, souleva le point culminant de ce projet que l'on vient d'introduire à la compagnie Slater Shoe, sous prétexte que le bien-être social pourrait être d'une grande utilité pour les employés de cette fabrique.

On se demande en quoi le bien-être social pourrait être utile quand cette compagnie fonctionne très bien avec un contrat d'union, et cela, depuis plus de trente ans. M. Champagne prévient les ouvriers employés à la Slater Shoe que s'ils se laissent prendre par cette organisation nouvelle, il pourrait se faire dans un avenir rapproché que celle-ci remplacera l'Union internationale des travailleurs en chaussures dans cet établissement.

Les cordonniers ont en mains ce qu'il leur faut pour les aider dans leurs revendications. Ils n'ont pas conséquent pas besoin d'une autre organisation, comme celle du bien-être social, pour leur nuire.

Il ne faut pas détruire un principe, précise M. Champagne, pour en implanter un autre qui ne vise pas le même but, parfois même qui vise un but opposé. Cet organisme, dit-on, a été introduit dans une autre fabrique de chaussures afin de soigner le moral des ouvriers. Mais le bien-être social n'affrontera jamais un patron quand il s'agit d'améliorer les salaires ou les conditions de travail. M. Champagne met en garde les travailleurs en chaussures contre cet organisme. Ces déclarations ont causé un vif émoi parmi la nombreuse assistance composée en majorité de représentants du sexe féminin.

Une autre grave question qui a causé une surprise générale, c'est qu'une autre fabrique de chaussures ayant un contrat d'union avec l'Union internationale des travailleurs en chaussures, a avisé cette dernière, le 7 septembre, qu'elle résiliait son contrat. M. René Champagne a donné quelques explications sur l'attitude du patron en l'occurrence. Toutefois, il prévient les ouvriers travaillant dans cette fabrique de continuer à payer leur contribution à l'union afin de garder le prestige de cette Union et de conserver les avantages qu'elle procure à ses membres. Car, dit-il, il ne faut pas que les ouvriers abandonnent l'Union qui les a fait vivre jusqu'ici et dont ils auront encore besoin dans l'avenir qui s'annonce plutôt sombre pour la classe ouvrière.

Tirage de sept prix

On procéda au tirage annuel de prix à l'occasion de la Fête du Travail. Cinq prix consistaient en des chaussures, dons de la Slater Shoe, de la MacFarlane Shoe, de la Lane Shoe, de la Narwil Shoe et de la Aird and Son Shoe.

Le premier prix (billet No 1402) a été gagné par M. L.-O. Blanchette; le deuxième (No 7), par M. L. Murphy; le troisième (No 1992), par Mlle Rita Bernier; le quatrième (No 2137), par M. Maurice Racette; le cinquième (No 1398), par M. Honoré Desrosiers; le sixième (No 2264), par Mlle Cécile Béliveau; le septième (No 1792), par M. C.-J. Reid. Les gagnants sont priés de venir réclamer leurs prix samedi après-midi, le 18 du courant, au bureau de l'Union, 1331A, rue Sainte-Catherine Est.

Une minute de silence a été observée à l'occasion du décès de la soeur du confrère A. Drapeau et de la mère du confrère Arthur Giasson.

## A l'ouvrier d'indiquer l'union de son choix

L'hon. Edgar Rochette, ministre du Travail, a remis cette semaine aux journalistes un résumé du rapport des commissaires chargés de faire enquête dans les quatre fabriques de papier de la région du Saguenay.

Les hon. juges J.-Alfred Prévost et Stuart McDougall, de la Cour du banc du roi, et Garon Pratte, de la Cour supérieure, commissaires nommés par le gouvernement provincial pour faire enquête sur les difficultés d'ordre syndical survenues aux usines de Price Brothers and Co., Ltd., à Jonquières, Kénogami et Riverbend, et de la Lake St. John Power and Paper Co., de Dolbeau, ont fait parvenir il y a quelques jours leur rapport au premier ministre, l'hon. Adélard Godbout.

Les commissaires, après avoir déterminé les causes fondamentales du conflit, suggèrent de régler le différend en permettant dans chaque usine aux ouvriers de chaque métier de dire librement, par scrutin secret, s'ils désirent être représentés par les unions internationales ou par les syndicats catholiques nationaux.

En conclusion, ils déclarent :

"Le vote ayant désigné dans chaque cas l'union majoritaire, c'est avec celle-ci que le patron devrait conclure le contrat collectif."

Les commissaires analysent comme suit les causes du conflit :

"(1) L'introduction dans les contrats collectifs des paragraphes — qui ont converti en ateliers fermés au bénéfice des unions internationales, les usines, ou des groupements ouvriers importants sinon majoritaires, qui adhéraient aux syndicats nationaux; et ce, en violation de toute liberté syndicale ou d'association ;

"(2) Cette partie des conventions qui pourvoit à leur renouvellement automatique, sans contrôler si aux époques de renouvellement les unions internationales détiennent encore un mandat de la majorité des ouvriers. "Sans doute, les unions se réclament de leurs listes de membres en règle; mais ces listes ne sont pas concluantes parce qu'elles comprennent tous ceux qu'enrêgimentent forcément le contrat collectif. Adhérer à une union par CONVICTION est une chose, et y adhérer PARCE QU'ON Y EST OBLIGÉ POUR GAGNER SA VIE en est une autre. Entre les deux il y a toute la différence qui distingue la liberté de l'esclavage."

(Est-ce en consultant les statuts du Barreau que les honorables juges ont trouvé cette définition de l'adhésion à l'union ou au syndicat; est-ce qu'il ne faut pas obligatoirement être membre du Barreau, et membre en règle, pour pouvoir pratiquer la profession qui a porté les honorables juges sur le banc. Est-ce que celui qui y adhère ne le fait pas pour gagner sa vie? Donc, si l'esclavage existe chez les ouvriers de par leurs contrats collectifs, il doit nécessairement se trouver aussi dans le Barreau.)

Les commissaires soutiennent que ce privilège exclusif (sans tenir compte des règlements des associations professionnelles) conféré aux unions est contraire à la liberté syndicale et que dans l'espèce rien ne l'excuse. Ils jugent insuffisantes les raisons invoquées par les compagnies et qui les auraient déterminées à traiter avec les unions plutôt qu'avec les syndicats. "Si sérieuses que soient ces raisons", dit le rapport, "il est inadmissible que le patron s'arroge le droit de choisir des mandataires qui traiteront avec lui au nom des employés. Ce choix relève exclusivement de la volonté libre des ouvriers."

Ainsi les compagnies intéressées ont représenté aux commissaires que la presque totalité du papier fabriqué dans leurs usines est expédié aux Etats-Unis et que ce papier est manipulé, pendant tout le trajet, par des ouvriers membres d'unions qui sont affiliées à la Fédération Américaine du Travail. Une rupture des contrats existants avec les

unions internationales, ont-elles soutenu, pourrait provoquer des représailles qui atteindraient toute l'industrie papetière de la province.

"Evidemment, si cette crainte avait quelque fondement", poursuit le rapport, "les pouvoirs publics devraient s'employer à en prévenir la réalisation. Il ne nous paraît pas que la crainte des patrons soit à ce point sérieuse qu'il faille réprimer les justes aspirations des ouvriers de peur qu'elle ne s'avère fondée."

Les employeurs ont aussi invoqué le respect dû aux contrats. "L'argument provient d'un sentiment très louable", font remarquer les commissaires (des juges, s'il vous plaît), "mais ces contrats ont été renouvelés dans des circonstances telles qu'ils sont moins dignes de respect que les principes de liberté auxquels ils font échec. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à recommander l'adoption de mesures qui permettront aux intéressés d'établir leurs relations sur une base plus juste que celle fixée par ces contrats."

En cherchant à déterminer les causes d'une difficulté particulière, les membres de la commission d'enquête en sont venus à suggérer au gouvernement une réglementation générale dont ils tracent les grandes lignes. Ce n'est ni plus ni moins que l'édification d'une nouvelle bureaucratie ayant à sa tête des hommes de loi: avocats, juges, tribunaux, etc.

## Diminution de la production du papier à journal

De New-York, un rapport publié le 15 septembre, nous apprend que la production totale nord-américaine du papier à journal, en août dernier, fut de 349,418 tonnes comparativement à 350,119 tonnes, en août 1942.

Au cours du mois d'août 1943, la production canadienne du papier à journal s'est élevée à 259,612 tonnes, et les expéditions à 260,792 tonnes, alors que la production américaine fut de 68,011 tonnes et les expéditions de 65,255 tonnes. Une production additionnelle de 21,795 tonnes a été enregistrée à Terre-Neuve durant août 1943.

Pendant que les moulins à papier du Canada produisaient 186,986 tonnes de moins qu'au cours des huit premiers mois de la présente année, soit une diminution de 8.7 pour cent sur celle des huit premiers mois de 1942, la production des Etats-Unis et de Terre-Neuve fut de 332,047, ou 11.1 pour cent de moins que durant les huit premiers mois de 1942.

Les réserves de papier à journal, à la fin d'août, s'élevaient à 56,156 tonnes aux moulins canadiens, et à 13,534 tonnes aux moulins américains, formant un total de 69,690 tonnes, comparé à 68,114 tonnes le 31 juillet 1943, et à 172,271 tonnes à la fin d'août 1942.

La paralysie gagne graduellement du terrain dans notre domaine industriel.

Province de Québec  
District de Montréal  
Titelle No-1236

COUR SUPÉRIEURE  
Me LEONIDAS BOULE, avocat, domicilié au no. 8527 de la rue St-Denis, en la cité et le district de Montréal,  
Demandeur,

vs  
LES HERITIERS DE FEU DONAT PICHETTE, en son vivant employé de tramways de Montréal, dit district,  
Défendeurs.

ASSIGNATION PAR LES JOURNAUX

Il est ordonné aux défendeurs de comparaitre devant cette Cour, division de pratique, chambre 31, Ancien Palais de Justice à Montréal, le 1er jour d'octobre 1943, à 10:30 A.M. date à laquelle cette cause sera entendue.  
Montréal, ce 18 septembre 1943.

RODIER & RODIER,  
Procureurs du demandeur.

## Pour vos impressions

Lorsque vous avez besoin de travaux d'imprimerie, appelez

**Lancaster 5361**

Nous garantissons satisfaction sous tous rapports, main-d'oeuvre et promptitude. Notre atelier est de l'union et travaille 44 heures.

**MERCANTILE PRINTING, LTD.**  
11, rue Saint-Paul Ouest MONTREAL

## Buanderie-IMPERIAL-Laundry

5 EULPY CO.

TEINTURIERS — NETTOYEURS • DYERS AND CLEANERS  
Excellent service de blanchissage • Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés  
Family Washing at Popular Prices

Téléphonez FALKIRK 1179 Call FALKIRK 1179  
1471, RUE PARTHENAIS 1471 PARTHENAIS STREET



## For the benefit Of all...

We belong to the Union (for over 40 years now). We use Union made products. We employ Union labor.



**THE SLATER SHOE CO.**  
MONTREAL — CANADA Insist upon the UNION STAMP

Tel. FRontenac 7360

## MAISON WALTERS INC.

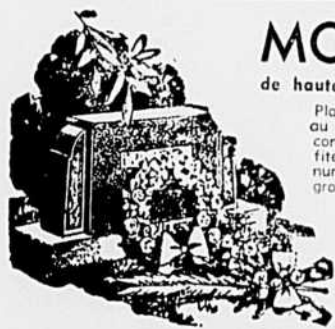
Ladies' Ready-to-Wear — Furriers  
Confection pour dames — Fourrures

Manteaux, Manteaux de Fourrures, Manteaux pour Enfants et Robes.

Coats, Fur Coats, Children's Coats, and Dresses

We also make specials — Nous faisons aussi spéciaux

1224 St. Catherine Street East MONTREAL



## MONUMENTS

de haute qualité . . . à prix spéciaux

Placer un monument sur votre terrain au cimetière, c'est marquer de la reconnaissance aux chers disparus. Profitez de notre stock de plus de 400 monuments en granit canadien rouge, rose gris grain, bleu ou noir.

Nous faisons toutes les réparations de redorage, nettoyage, lettrage. Travail garanti et les plus bas prix. Nous échangeons les vieux monuments.

Ecrivez-nous pour prix et renseignements.

**ONTARIO GRANITE & SUPPLY CO.**

Fondée en 1929 — J.-E. DULONG, gérant  
934 est, Ste-Catherine, chambres 214-15 — Tél. HA. 1721

## CE-PHA-NOL

HERCULE LEFEBVRE, prop.

Tablettes contre la grippe, névralgie, mal de tête, douleurs rhumatismales.

Tablets for Colds, Neuralgia, Headache, Rheumatic Pains.

Un produit canadien recommandé aux ouvriers.

A Canadian Product Recommended to the Workers.

En vente à la

On sale at

**PHARMACIE MONTREAL DRUG STORE**

et toutes les bonnes Pharmacies et Restaurants

also at every good Drug Store and Restaurant

## 9,275 hommes ont été transférés à d'autres emplois

Le Service sélectif national annonce que, jusqu'au 24 août, 9,275 hommes ont été transférés à des emplois de nature plus essentielle en vertu d'ordonnances sur les transferts obligatoires de la main-d'oeuvre.

A cette date, 7,087 hommes avaient obtenu des permis les autorisant à retourner à leur emploi précédent, en raison de leur état physique ou de la priorité de l'emploi qu'ils occupent à présent.

On étudie présentement les cas de 23,236 hommes qu'il est question de transférer à des travaux plus essentiels. Sur ce nombre, certains cas sont en instance d'appel contre l'ordre d'accepter le transfert; des hommes pour lesquels il est impossible de trouver des emplois de plus haute priorité dans les endroits où ils habitent et pour lesquels il faut préparer des transferts à d'autres districts; des hommes dont la situation militaire n'est pas encore clairement établie; et d'autres qui doivent recevoir une formation spéciale pour remplir certains emplois vacants. Tous ces cas sont en ce moment l'objet d'un nouvel examen.

Sur les 47,529 hommes enregistrés sous le régime des ordonnances sur l'enregistrement obligatoire, 7,911 sont d'anciens combattants ou des hommes avec charges de famille, et ces deux catégories ne sont pas considérées sujettes au transfert en vertu des ordonnances promulguées jusqu'ici.

Les transferts dont il s'agit ci-dessus ne comprennent pas les anciens mineurs récemment revenus aux mines en vertu d'ordonnances spéciales.

## Organisateur ouvrier indépendant poursuivi

En vertu d'une sommation émise à la requête de la Gendarmerie royale, nous apprennent les journaux quotidiens, un nommé Rosaire Dubuc, sans adresse connue, a été traduit devant le juge P.-T. Enright, mercredi matin, en première chambre de la Correctionnelle, sous l'accusation d'avoir incité, encouragé et aidé plusieurs centaines d'employés engagés dans des travaux de guerre, aux usines Angus du chemin de fer Pacifique Canadien, à se mettre et à rester en grève contrairement à la loi des enquêtes en matière de différé industriel, et ceci en date du 20 juillet 1943.

Dubuc, qui ne fait partie d'aucune union ouvrière reconnue, a protesté de son innocence par l'entremise de son avocat, Me Raymond Eudes, député d'Hochelaga à la Chambre des Communes. Il subira son procès le 22 septembre.

C'est la deuxième cause du genre dans tout le pays, et c'est encore à Montréal, tant il est vrai de dire que la province de Québec est le point de mire de l'univers.

## Pas de citadins dans les forêts

A son assemblée de mardi soir, le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis a adopté une résolution de protestation contre l'envoi dans la forêt des ouvriers des villes pour remédier à la rareté de main-d'oeuvre dans les chantiers. Les délégués ont décidé d'envoyer une lettre au Service sélectif national pour exposer leurs griefs.

Les membres du Conseil fédéré suggèrent aux directeurs du Service sélectif de renvoyer plutôt chez eux les cultivateurs qui travaillent dans les usines de guerre. Ces fermiers, déjà familiers avec le travail dans la forêt, seraient bien plus utiles à leur pays, dit la lettre. Leurs situations dans les usines seraient alors données aux citadins que l'on envoie présentement dans les forêts.

## Le Conseil sera . . .

(Suite de la page une)

Le comité de la Fête du Travail présenta, par l'entremise de son secrétaire, J.-E. Gariépy, un rapport du succès obtenu au cours de la célébration de la Fête du Travail, tant au point de vue de la parade, que des événements sportifs qui eurent lieu au Parc Belmont.

Le secrétaire-financier Raoul Gervais donna un rapport détaillé de la situation représentative au Conseil, énumérant les organisations en règle et celles en retard dans le paiement de la taxe per capita, faisant remarquer que ce n'est que par le paiement régulier de cette taxe que le Conseil peut maintenir ses activités et voir à la progression constante du mouvement ouvrier international.

Les unions qui sont en retard dans leurs paiements sont priées d'en prendre bonne note afin de s'éviter des désagréments.

Le trésorier, le délégué J.-P. Coriveau, nous revenait au Conseil après une absence assez prolongée, due à la fracture d'une jambe. Ses confrères en profitèrent pour lui souhaiter prompt et entier rétablissement.

Mlle Madeleine Parent fit un exposé de la situation présente dans l'industrie textile, des conditions qui existent dans cette industrie; elle fit mention des promesses faites par l'hon. Adélard Godbout, premier ministre de la province, afin d'améliorer les conditions de ces travailleurs.

Le secrétaire fut chargé d'envoyer le télégramme suivant à l'hon. premier ministre Mackenzie King ainsi qu'au président du Conseil national du travail, le juge McTague:

"Nous avons reçu un rapport de l'action prise par votre gouvernement afin d'éviter une grève de l'industrie textile et d'apporter un remède aux conditions atroces de travail. Les ouvriers gagnant de 20 à 30 cents de l'heure de moins que les autres industries organisées. Demandons au Conseil national de décider en faveur de l'union qui réclame une augmentation de 10 cents de l'heure, le boni complet et des vacances payées."

A l'hon. Adélard Godbout, le secrétaire reçut instruction de faire parvenir le message suivant:

"Ayant entendu rapport sur votre intervention énergique dans textiles, Conseil des Métiers vous envoie ses remerciements. Attendons 23 septembre, confiant que justice sera faite aux ouvriers."

Après la transaction des affaires de routine, l'assemblée s'ajourna au jeudi, 7 octobre.

## Le Conseil régional se refuse

Les délégués, représentant les ouvriers de l'industrie de la construction à Montréal, ont été très surpris d'apprendre, mardi dernier, au Conseil régional du travail en temps de guerre, de M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, que le Conseil n'avait aucune autorité pour permettre les rajustements ou augmentations de salaires demandés.

Le 31 août dernier, M. J.-O'Connell Maher, le sous-ministre adjoint du Travail, avait déclaré "qu'il était possible pour le Conseil régional d'accorder des augmentations de salaires ainsi que d'élever le prix du boni de vie chère."

Si on en juge par les événements, les deux sous-ministres qui président ce Conseil régional n'auraient pas reçu les mêmes instructions du Conseil national du Travail.

M. Gérard Tremblay a laissé entendre "qu'il savait très bien que les salaires payés à certaines catégories d'ouvriers étaient bas et qu'il devrait y avoir des rajustements où cela s'impose." Toutefois, le Conseil régional, toujours au dire de M. Tremblay, ne peut pas prendre les responsabilités de recommander des augmentations de salaire et la requête des ouvriers sera adressée au Conseil national du Travail, afin d'avoir son autorisation.

## America's Declaration of Teamwork

Labor, Management Leaders Spend Labor Day Weekend at Moral Re-Armament Training Center

Detroit. — "This weekend has forged out of human lives America's Declaration of Teamwork that will set the nation free." It was an Army Lieutenant speaking, climaxing Labor Day at the Moral Re-Armament Training Center on Mackinac Island, Michigan, where national leaders of Labor and Management from all parts of America and Canada met.

The General Manager and the Personnel Director of a large shipbuilding company and the President of the union, with a membership of 16,000, were there, together with national union officials and shop stewards, members of the AFL, CIO, and Machinists, national heads of the Foremen's Association of America, aircraft and steel, representing millions of workers. They knew the words of the Lieutenant were true because they had seen in others and experienced in their own lives the changes of attitude and heart that had forged the new teamwork.

## HISTORIC LABOR DAY

On this history-making Labor Day they had seen the miracle of opposing groups lose the bitterness of years and became welded into one united fighting force on America's production lines. With their wives and families they determined to give America — through their homes, unions and plants — the new spirit of teamwork that they had found.

The President of a shipyard union said, "From now on we are going to sit down at a table and be honest with each other instead of knifing in the back. Then we can keep the men working and come out above board. This thing should not just continue during the war — it should continue forever. Let's play that way. The head of the Welding Department and I are not exactly warm friends! I haven't been able to fire him or he me. This morning I decided to go back and shake hands with him and I know that is how we can build teamwork right through the yard."

## TEST-TUBE FOR DEMOCRACY

"I believe that industry is the test-tube for democracy", said Paul Karlstrom, Secretary of the Todd Dry Dock Labor-Management Committee, "man if it doesn't work there it won't work anywhere. If industry breaks down and dies, the nation dies with it. We have a grave responsibility. Industry will either die or build the new world and we must fight to build it. That is being done here."

H. Birchard Taylor, Vice-President and General Manager of the Cramp Shipbuilding Company said, "If an answer is to be found, the problem must be tackled on a large scale. It will be necessary for the top people on each side to sit down together — debate things out with calm minds, and end up with something creative and constructive in industrial relations. Together, thinking on a big enough scale they might eliminate the suspicion that there is always present something underhand or self-seeking. They might produce the formula that would harness the human potential in industrial and vastly reduce or perhaps entirely eliminate the present tremendous waste."

"To my mind that is what is being done here at Mackinac. We are coming of age, sitting down together and tackling the job on a scale commensurate with its importance."

## Le bon citoyen

— Voyez-vous, disait un monsieur qui pérorait devant des amis, pour être ce qu'on appelle vraiment un bon citoyen, il faut toujours payer ses taxes avec le sourire.

— Ah! répondit un des amis, j'ai bien essayé ça, mais ça n'a pas pris; c'est de l'argent qu'on m'a réclamé.



## Avis et conseils

Chaque fois qu'il y a rareté d'un produit de grande consommation, il se trouve toujours des gens qui vous promettent de vous en procurer, contre espèces sonnantes. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de boissons alcooliques.

On ne saurait trop engager le public à se défier de tels individus. Ce sont, à tous les points de vue, de mauvais citoyens, avec qui une personne qui se respecte ne devrait avoir aucune relation. S'ils font fi de la loi, ils connaissent les conséquences de leurs actes, et il est souvent regrettable que les sanctions se bornent à des condamnations judiciaires, — ce qui n'est pas toujours le cas pour leurs clients.

Les dangers auxquels s'exposent leurs clients sont beaucoup plus graves. Ils prennent part à des actes illégaux et, en conséquence, ils s'exposent à des poursuites et à des sanctions pénales. Cela seul devrait suffire à mettre en garde toute personne intelligente, et plus particulièrement les personnes qui entendent conserver le respect et la confiance de leur famille, de leurs employés et de leurs amis. N'oublions pas que la police est bien faite.

Au point de vue financier, si ces opérations illégales ne sont pas du vol pur et simple, c'est que les victimes s'y prêtent. De toute évidence, afin de se dédommager des risques qu'il prend, le vendeur clandestin trichera sur la quantité ou sur la qualité (et quelquefois sur les deux) et il exigera le plus haut prix qu'il puisse obtenir. Seuls les gens irréfléchis traiteront avec lui, et il abusera d'eux.

Cependant, le côté moral et l'aspect financier ne sont pas les seuls à considérer. Les dossiers des ventes illégales révèlent des incidents révoltants; on y relève des cas de santé compromise et même des cas de mortalité. Ces dangers guettent constamment ceux qui achètent de la boisson dans ces circonstances-là. Aucun client d'un vendeur clandestin n'est assuré de l'immunité.

On dira naturellement à l'acheteur que le produit qu'on lui offre a été fabriqué licitement, même qu'il provient de la Commission ou de quelque autre source offrant des garanties de bonne fabrication. Que ne lui dira-t-on pas, d'ailleurs, pour justifier le prix qu'on lui demande? Toutefois, même l'homme d'intelligence moyenne devrait comprendre qu'on ne peut placer aucune confiance en un individu qui enfreint la loi en vue d'un avantage pécuniaire. Il est évident que la duperie est pour lui une pratique courante.

Il peut arriver quelquefois que ces fins renards aient en main des produits de la Commission. Mais cela est beaucoup plus rare qu'ils ne le prétendent. D'ailleurs, lorsque tel est le cas, voici ce qui se passe. Le produit est frelaté par l'addition d'un autre liquide contenant de l'alcool, ou bien il est étendu d'eau. Dans un cas comme dans l'autre, on demande pour cette boisson un prix

ridiculement élevé, escomptant ainsi la confiance qu'inspire le nom de la Commission.

Il est toujours probable que la boisson vendue illégalement est de provenance illégale. Il n'est jamais prudent de consommer, même en petites quantités, l'alcool de contrebande, et cela est aujourd'hui plus dangereux que jamais. Il fut un temps où l'on pouvait se procurer facilement du métal, des appareils, des céréales et de la mélasse, avec lesquels on fabriquait économiquement un alcool brut qui, cependant, rendait souvent malade. Aujourd'hui, presque tout ce qui sert à la fabrication de l'alcool, même de l'alcool impur, est assujéti à des droits de priorité, rationné ou introuvable. Les appareils ont toujours laissé à désirer; cependant, quelquefois, ils étaient à peu près satisfaisants. Aujourd'hui, l'on ne peut absolument pas se procurer un appareil convenable. Il s'ensuit que les boissons distillées illégalement de nos jours sont plus que jamais dangereuses et de qualité inférieure. On doit se garder absolument d'en consommer.

La question présente encore d'autres aspects. Non seulement le commerce illicite des boissons frustre la Province et le Dominion, mais encore il empêche les hommes qui devraient prendre part à l'oeuvre de guerre du pays. Ces produits menacent la puissance de travail et le bien-être de ceux qui en consomment au moment où la nation a le plus grand besoin de citoyens en bonne santé.

Afin de ne pas créer une fausse impression, il importe de dire que les infractions dénoncées ici sont très restreintes. Cependant, il ne devrait pas y en avoir du tout et on demande la co-opération de tous les citoyens afin d'enrayer tout commerce illicite.

La Commission des Liqueurs de Québec prie les consommateurs de voir la situation telle qu'elle est. La rareté des boissons alcooliques impose des restrictions à la population, mais on reconnaîtra que ce ne sont pas les plus dures privations qu'impose la guerre. Il faut observer strictement les lois, qui sont faites pour assurer à chacun un traitement équitable. Désobéir aux lois, c'est manquer de patriotisme.

“VEUILLEZ CONSOMMER MOINS”

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

**PALACE**

CARY GRANT in  
**MR. LUCKY**  
with LARAINÉ DAY  
CHARLES BICKFORD  
GLADYS COOPER  
8th WEEK IN RADIO CITY

**CAPITOL**

MARIA MONTEZ  
JON HALL and SABU in  
**WHITE SAVAGE**  
in TECHNICOLOR  
Added Feature  
Cowboy in Manhattan

**PRINCESS Theatre**  
MICHELE MORGAN in  
**TWO TICKETS TO LONDON**  
with ALAN CURTIS  
Added Feature  
"Gals Incorporated"

**LOEW'S THEATRE**  
Held Over 2nd Week!  
CHARLES BOYER  
JOAN FONTAINE  
ALEXIS SMITH in  
**THE CONSTANT NYMPH**  
with CHARLES COBURN

**MONARCH GAS RANGES**  
Made by  
**Canadians**  
for  
**Canadian Homes**

Tél. LAncaster 3858  
**Salon de Fleurs St-Denis**  
1590, rue SAINT-DENIS  
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)  
Spécialités:  
Bouquets de Noces, Tributs floraux  
Escompte de 10% aux membres  
des unions ouvrières.  
Mme ROVIRA. — Rés. MA. 8488

**SAVE**  
**THAT YOU MAY LEND**

**DENTIERS**  
Spécialité  
**Dr. J.-E. CHALIFOUX**  
Chirurgien-Dentiste  
790, rue VINET, Coin St-Jacques  
Edifice Banque d'Epargne  
WIlbank 8686

# Law Reforms Urgently Needed

**The Workers Should Be Protected Against Exploiters.—Thousands of Dollars Paid Yearly in Fees and Court costs by Working Men. — The Machinery of Law Used and Abused to Take Money Out of the Pockets of the Wage Earners. — A Commission Should Be Named by Premier Godbout to Conduct an Inquiry and Make a Report Recommending Amendments to the Law as Well as Legislation Enabling the Honest Working Man to Compromise With his Creditors.**

By ELPHEGE BEAUDOIN, President,  
Provincial Federation of Labor.

The Honourable Adélar Godbout and his colleagues have on several occasions expressed their sympathy for the worker and readiness to help him where he is the victim of practices or a system that causes him serious prejudice.

The workers as a rule endeavour to keep out of the hands of lawyers and away from the law courts. If any of them have had any experience with one or the other, or both, they know that it has cost them money and worry.

Law is the collection of rules which apply and are administered by courts when a citizen seeks to obtain the enforcement of a right or the redress of a grievance. The majority of workers who come before the courts are those, who for reasons beyond their control, have been unable to meet obligations. Quite a number have been induced to borrow money from the numerous loan agencies who not only advertise in the papers and are allowed to legally charge two per cent a month (a disgrace since it is exploitation of the worst kind), or having purchased goods on the instalment system, unable to meet their payments are sued through shyster lawyers and collection agents, many of whom purchase so-called bad accounts and squeeze the last penny they can through law costs out of the harassed debtor.

It was because of the outcry that was raised some years ago that the Lacombe Law came into effect. A further reform was that whereby, in uncontested cases, the defendant, where the amount involved was less than \$25.00, was not charged with lawyers' fees.

It has been urged in defence of the type of lawyer that makes a practice of exploiting the worker and sending him subpoenas that they are merely doing what the law allows. This is unfortunately true, but if the evil continues it is because, so far, the individual worker has had no one to make so effective a protest that the Government will take action.

I am advised on good authority that twenty thousand executions are taken out each year in the Circuit Court. This is hardly credible. It shows how the machinery of the law is used to extract money in lawyers' fees and bailiffs' costs out of the poorest members of the community. Little children are denied the milk they need and other vital necessities of life, the mother cannot purchase what she requires, nor can the father get the nourishment which he must have if he is to maintain his health, because of the money that is taken from his small wage to pay lawyers' fees and court costs. Twenty thousand executions a year, the cost of which would be \$10.00 on each such execution, reaches the tremendous sum of Two hundred thousand dollars a year, all of which must come out of the earnings of the lowest paid members of the community.

The time has come for organized labor to speak out against this vile system of taking advantage of the helplessness and ignorance of thousands of decent hard working citizens whose only offence was that because of circumstances beyond their control they could not meet their obligations when due. In most instances contracted when purchasing goods on the instalment plan from creditors who not only give them cheap goods but charge profit all the way from 75 to 200%.

If the law was made to protect, it should not be used as an instrument to exploit. Several years ago, a resolution was introduced by Mr. Gustave Franq calling for the enacting of a Workers' Creditors Arrangement Act. This resolution was unanimously adopted and was reaffirmed at the convention of the Trades and Labor Congress of Canada held in the City of London, Ontario, in 1939. The resolution

called for a measure of relief for the worker similar to that enjoyed by the farmer in virtue of the Farmers' Creditors Arrangement Act which, I am advised, reduced the indebtedness of the farmers taking advantage of it by Seventy-Five million dollars. The debtor was further given a delay to pay the sum to which his obligations were reduced. The purpose of this law was to keep efficient farmers on the land. A similar measure would give the working man debtor peace of mind and enable him to do his work much more effectively than he can when he is worried because of debts owing and legal proceedings taken against him.

An honorary contributor to *The Labor World* strongly urged the adoption of a measure of this kind. Unfortunately, nothing has yet been done by either the Provincial or Federal Governments to enact a law of this kind.

The duty devolves upon organized labor, not only to secure for the worker economic satisfaction and justice, but also demand such social reforms as are in the interests of the community. A reform to prevent the merciless exploitation of the worker due to the inability to meet obligations because of circumstances which he could not foresee is long overdue.

I have a great deal of regard for the Honourable Adélar Godbout and believe that he is anxious to help the worker. At present, with full employment, the worker can keep out of debt (unless because of sickness he cannot meet current obligations), but when the war is over and it is likely that employment will be difficult to get he will be in the same position as he was during the depression years.

The Prime Minister would earn the gratitude of the workers in the Province if he would appoint a Royal Commission, the Chairman of which should be one who is a recognized authority on labor, economic, and social problems and enjoys the confidence of the workers, the four other members of the Commission being representatives of organized labor. The terms of reference in the Order appointing a Commission of this nature should include an inves-

tigation into the whole system of issuing executions in the district of Montreal, the total amount involved, the number making deposits under the Lacombe Law, the advisability of allowing no lawyer's fees in contested or uncontested cases where the sum is less than \$200.00, and the defendant is a working man paid by the hour, day, or week, and such legislation that would give the worker an opportunity of compromising with his creditors in the same way as the debtor can who is a trader or corporation, and comes within the Bankruptcy Law, the Winding-up Act, or the Company Creditors' Arrangement Act.

The thousands of dollars that would be saved to the workers through a change in our law or the adoption of the Workers' Creditors Arrangement Act would go toward buying for the family of the worker the food and clothing of which thousands of them are deprived as a result of part of the worker's earnings being taken from him to pay costs.

I would suggest to every union throughout the province regardless of its affiliations, to pass resolutions calling upon the Prime Minister to appoint a Commission to make a report concerning necessary changes in the law to protect the worker as suggested in this article, and also give him the same measure of relief as is now enjoyed by the trader, the farmer in the West, and the Company which cannot meet its obligations.

Speaking on behalf of the Provincial Federation of Labor, which at all times is ready and willing to help the worker secure justice, it will do all it can to co-operate with organizations and individuals prepared to help in the securing of the reforms that will contribute so much to the welfare and peace of mind of the harassed working man who has been victimized for years by heartless individuals using the courts for their own profit.

On her way to bed the maid looked into her employer's room. "The master's locked up for the night, ma'am," she said. Her employer looked puzzled. "Really, Jane?" she said. "He must have been very quiet. I didn't even hear him come in." "He hasn't, ma'am," exclaimed Jane. "The police station have just phoned."

## Aggression or Progression?

By RUTH TAYLOR

There are some soap box philosophers who say that the only way to get to the top is to be "aggressive." They are all for "standing up for your rights", "not letting any one put anything over on you." "Making your voice heard." They pooh pooh "turning the other cheek" and denounce as servile and pacifistic any one who disagrees with them.

The trouble is too many people use words without knowing what they mean. Aggression is "an unprovoked attack." Is that the kind of action that would appeal to you? Of course not. And aggressive action is not the kind that is needed to get where you want to go. Aggression does not get ahead. It scatters shot all over the surrounding horizon without any particular aim.

The word we want is not aggression — it is progression, which means "advancement." We want to progress — to go ahead steadily, securely toward a final goal of intelligent freedom, of equal rights and equal the responsibilities that we may enjoy the rights. We want permanency of place, not temporary privileges.

We want to be friendly with those around us. We do not want advantages enforced at the cost of enmity. We know how the aggressive person annoys us. Instinctively we can sense a combative attitude and it puts us in a fighting mood. Well — it does the same thing to the other fellow, too. It is this attitude into which the professional agitator would lead those whom he wishes to arouse. It is his stock in trade because it creates hatred on both sides and thus is a weapon against unity.

Aggression is push through force. Progression is advancement through merit. One is a skyrocket, the other a tower. Our present war illustrates this perfectly. The Axis powers have used the tactics of aggression — conquering wholesale, but leaving behind them hatred and resentments which will prove their ultimate downfall. The Allies are those nations which have progressed — too slowly in many cases — but with a definite goal of ultimate freedom for all, through which they will achieve the final victory, a victory based not on force alone but on understanding that the problems of one are the problems of all.

Aggression or progression — which shall it be? Don't be aggressive. Be progressive!

**VIENNA GRILL CAFE INC.**  
Now Open

---

**VIENNA GRILL CAFE INC.**  
maintenant ouvert

1964 STE-CATHERINE EST

# "The Production Front"

By ALLEN MAY

Tonight I'm going to deal with Canada's biggest industry, our railways.

The Canadian National Railways and the Canadian Pacific Railways are not only Canada's greatest industry, they are also, so far as mileage is concerned, the largest railways on this continent. Together, these two systems operate 40,000 miles of railway. There are only three transcontinental railway lines on the North American continent and they are all in Canada. One of these systems, the Canadian National, represent perhaps the greatest undertaking in public ownership the world has ever seen. If Canada's part in the war effort of the United Nations has been one of the most amazing achievements of the war, credit for a great share in this achievement must go to the railways and to the men who operate them.

I don't know whether you have ever stopped to think about it but, every time you step into a train, you entrust your life to a group of union men.

Every ounce of the hundreds of millions of tons of war material which have passed across our country since 1939 was checked, loaded and delivered by men with union cards in their pockets.

The enormous burden of the movement of people and materials across the country falls directly upon these men and they have not faltered once.

As the biggest industry in Canada, our railways are also the biggest employers of working people. And those working people, 175,000 of them, are the most thoroughly unionized body of workers in the country.

Unionism, that is the right to join a union and to bargain collectively, is as much a part of our railway system as the tracks and locomotives. It's one of the reasons why the railways function so efficiently. And I'm not making the statement without a good deal of support for it, any railway official will tell you the same thing. In fact, let me quote a couple of official statements on the subject.

In the submission of the Railway Association of Canada to the National War Labor Board, the brief said, and I quote from the brief, "The relationships which have grown up in the course of the development of collective bargaining between the railways and their employees have been of mutual benefit and the railways recognize the part which responsible leadership shown by the representatives of the employees has played in maintaining these relationships throughout the years".

Mr. R. C. Vaughan, president of the C.N.R. goes even further. This is what he had to say on this subject in a recent speech: "I am proud of the way our men have responded to the demands made upon them". Mr. Vaughan said, "There has been no drawingback, no shaking of heads. They have given cheerfully of their best. Although their work has increased many fold since the outbreak of war, their ideal of service never fades. This ideal of service is not confined to the railway workers. It is a part of labor's attitude to the war and it will be a great factor in the winning of the ultimate victory. If we are to survive the crisis which we now face, it is imperative that there be a mutual co-operative effort between management and labor. Such a policy as this has been in effect on the Canadian National Railways for many years."

In the course of this series I have been reporting on the contributions to the war effort by labor in different parts of the country. I have found working men and women making such contributions everywhere I have been. But, if you reduce the contributions to a comparative basis, I don't think any

other group can equal the record of the railwaymen. They've done, and are doing, every day and every night — you know the railways never sleep — a magnificent job.

Our railway system is so good and it has carried on so superbly under the strain of the war, that we're inclined to take it a little too much for granted. After travelling on the trains pretty steadily for over two months now, sitting around in terminal yards talking to train crews and yard men and watching conductors and porters and waiters carrying out their jobs, I'm still amazed at the way they keep their good humor. How patient, alert and dependable they are. Somebody, I think it was the Vice-President of the C. P. R., Mr. A. M. Neal, has said that the three essentials of a great transportation system are "motive power — power and morale". Our railways have all three.

It would be a simple thing to talk for hours about the achievements of this army of men and believe me they are an army with discipline as strict as any unit in the field and a pride equal to any. This discipline and this pride goes straight through the system from the newest section hand removing a worn-out tie, to the watchful engineer in the mighty locomotives.

We hear a great deal of talk about absenteeism in our war industries. Did you ever hear of it on the railways? Did you ever hear of a train being delayed because a crew was playing absent? Why not? Because on the railways, the men themselves, through their unions, accept the responsibility for seeing that the trains are manned.

I was down in the railway yards here in Winnipeg the other day, and believe me, watching the great controlled movement by which trains are broken up, switched, re-assembled and started on their journeys across the land, is one of the most fascinating sights in the world. These men who work in the terminals play a game designed for giants and geniuses, every movement as precise and intricate as any chess wizard ever devised. And they play with pieces weighing hundreds of thousands of tons. You can sense the danger in their game even in broad daylight. At night the danger doubles and redoubles.

There were 74 engines operating in that yard the day I was there, five men to each engine crew. I asked the general yardmaster, Mr. Beatty, how he managed to keep the crews at full strength all the time. I wondered if men didn't sometimes get tired and lay off — leave him short-handed?

"I never have to worry about it", Mr. Beatty said. "The union runs the board. They man the engines — it's up to them".

"It's up to them". — You know, that's a significant phrase. Here's one of the biggest jobs in the country — that of getting the men out to do the work that has to be done — and on the railways it's the unions who see that it's done.

Upstairs in the bunkhouse where the engineers and firemen from other divisions sit around or sleep or read during their turn-arounds, I talked with a crew from Kenora. They'd come out of Kenora that morning before 7 o'clock. They were in Winnipeg shortly after 11 and, if they weren't called sooner, were due out for Kenora again that night about 8 o'clock.

They were all men in their fifties — you know, the type you can almost infallibly recognize as railroaders — strong, lined, faces that show the marks of the weather and the strain to which they are exposed — so silent it embarrasses you to ask them a direct question. One man said he'd been trying to get uptown in Winnipeg to see some friends for two years, but he'd never made it.

Now when a railway man wants to get time off, he "books rest". If

he doesn't, the system known as "first in — first out" operates. Each man's place on the call board is marked by a small disc with his seniority number on it. If he wants to "book rest" the man operating the board turns his number down and that means he will not be called out until the time has elapsed that he asked for.

I asked the man in the bunkhouse why he didn't "book rest" if he wanted to go uptown? there were three others in the room and I could feel four pairs of hard eyes regarding me as though I were some kind of insect. But the man I had asked took pity on me: "There's an unwritten rule", he said, "on the railway you don't 'book rest' unless you're played out".

I was squirming, but I persisted. "But how would anybody know?" I asked. "You could do it couldn't you?"

"The boys play the game", he said. Then a pause — "If they didn't they'd soon hear from the rest of us".

Believe me — they would.

Down in the station the Assistant Superintendent of terminals told me the same story: "We used to run the boards", he said. "We had so much trouble we turned them over to the unions and we haven't had any trouble since. Don't know why it was", he said. "The men used to give us some of the darnest excuses — excuses you couldn't very well quarrel with either. Now, it seems, if a man wants to 'book rest' and we're short-handed, the union can tell them they've got to turn out. And they do".

It would be impossible for me to try to explain all the ramifications of railway unions. They're as involved and complicated as the railways themselves. To begin with, most of the organizations don't call themselves unions, but brotherhoods. There are 18 organizations known as the "standard railway unions". These are the ones which are making the present bid for increased wages. Within these 18 unions is a group known as the Big Four — engineers, firemen, conductors and trainmen, key men of the running trades. And when they are referred to as "Big", it's not just a form of expression. They are big. Some of them, like the Brotherhood of Railway Trainmen and the Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen have behind them accumulated capital of 25 and 27 million dollars invested in marked provincial, municipal and war bonds. They insure their own members against death and accident. They provide pensions for widows and supply hospital care for men who suffer from tuberculosis. They maintain offices in the capitals of Canada and the United States and influence parliaments. They sit with supreme court judges on boards of inquiry and with the highest officials of the railway on their boards of adjustment where grievances are settled. Their advice is constantly sought by railway heads and cabinet ministers. They are men of substance — what others call "the aristocrats of labor".

All the 18 standard unions are international craft unions. For the most part they have no affiliation with the other trade union bodies — the A. F. of L. or the C. I. O.

But there is also a vast organization known as the Canadian Brotherhood of Railway Employees and other Transport Workers. And this is an industrial union affiliated with the Canadian Congress of Labor. It takes in freight and baggage handlers, railway clerks of all kinds, cartage men, truckers, steamship employees — even street railwaymen. It has a membership of over 18,000. Between this union and the 18 standard unions there is a gulf as wide as any separating opposing political parties. The Canadian Brotherhood of Railway Employees has not joined the others in the demand for higher wages, but they

## Need of Papers Proving Rejection From Army

Arthur MacNamara, Director of National Selective Service, announced that active consideration is being given by the Minister of Labour to issuing an order under authority of National Selective Service Civilian Regulations, requiring employers to satisfy themselves that all male employees in age and marital classes designated under Mobilization Regulations, are in possession of papers to show that they have been rejected by the Army or discharged from the Forces, or otherwise that they have complied with Mobilization Regulations.

"While it may be some little time before an order to this effect is actually issued," Mr. MacNamara said, "the delay will be due largely to the necessity of giving the men an opportunity of securing the necessary documents, if they do not already possess them."

Mr. MacNamara pointed out the several types of documents which are involved. Men who tried to enlist voluntarily in the Army but were rejected because of medical unfitness, should apply to the district military Headquarters where they had applied for enlistment in order to obtain a rejection form if they do not already possess one. Men discharged from the Navy, the Army or the R.C.A.F., who may have lost their discharge certificates, should make application to the District Officer Commanding in the district where they were discharged. Unless the men have been granted a postponement of military training, men

are making their own bid separately.

We'll be hearing quite a bit about these moves for higher basic wages by the railwaymen. It's not a minor event. In fact, it represents one of the crucial points in the entire scheme of Canada's wartime planning.

It looks very much as though the standard railway unions have decided that the cost-of-living bonus system and our present wartime wage policy is not valid for them. Their demand for a wage increase in lieu of bonus is a direct and deliberate assault upon the entire concept of the bonus system. If they carry their attack, the consequences will be felt throughout all the ranks of labour and the daily life of everyone in Canada.

Those who oppose the move say it's inflationary. The railwaymen, through their spokesmen with whom I have talked, maintain that it is not. It's a question that everybody should come to some conclusion about pretty quickly.

Remember, the men who started the move, are not irresponsible ra-

## Débardeurs de plus en plus mécontents

Port-Arthur, 16. — La décision du Conseil national du Travail de remettre à plus tard l'étude des requêtes des débardeurs cause une certaine surprise dans les milieux officiels des unions ouvrières.

"C'est un affreux gâchis", a déclaré M. John Currie, de Fort William, qui a demandé au conseil municipal que le Conseil du Travail soit reconstitué.

M. Bruce Magnuson, secrétaire à Port-Arthur du comité du travail, croit que la situation s'est grandement aggravée par ce retard apporté à l'augmentation du salaire des débardeurs. M. Magnuson n'a ajouté aucun autre commentaire.

who were medically examined as a result of a Notice or Order-Medical Examination from a Medical Unfitness Certificate, should immediately apply for such a Certificate to the Registrar for the Division in which they now live.

"In any event", Mr. MacNamara said, "under the employment permit system most men require sooner or later to go to an Employment and Selective Service Office. Before being dealt with at one of these offices, a man requires to have his documents."

Mr. MacNamara added that in any case where a man may be of military age, but is not in a class designated under the military call-up by reason of being a married man, he should be able to produce a copy of his marriage certificate proving marriage before July 15th, 1940.

icals. They're the conservative element of labor — the solid core of unionism in this country and they have over half a century of experience behind them. They have fought for and won privileges that other ranks of labor are still struggling to attain. When other men are unemployed, railway men work — because they insist that the work be shared. When other laborers are forced to turn to public charity to support them in their old age or misfortune — railwaymen look after their own. And when the nation's business or the nation's commitments make tremendous demands upon the grit and intelligence and endurance of these men, they give all they've got. They're not the kind of men to embark upon a move like this without a great deal of deliberation. In fact, what they call "a movement for a wage increase", is such a big thing to them that it has been done only three or four times in the long history of the brotherhoods. I think that is something which should be borne in mind when the issue is being examined.

Tél. MA 0928

Privé: HA. 1425

## Taverne des Marchands

Mme M. PICARD BERARD

TAVERNE D'UNION

1432 rue Amherst

MONTREAL

Examen de la Vue  
Lunettes — Réparations

YO. 4014

Eyes Tested  
Glasses Fitted

A. GINGRAS, O.D.

OPTOMETRISTE — SIGHT-SPECIALIST

des Employés de Tramways  
Division Ouest  
Visiteur aux Ecoles

for Montreal Tramways  
Employees, West Division  
Eye Inspector for Schools

4222 Wellington

coin GALT  
corner

VERDUN